

Stockage des objets des musées - Marché négocié avec la Société PERRUCHE

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Aucun des musées de Besançon ne possède de réserves adaptées en volume et en fonctionnalité : cette question est complexe et fait l'objet d'une réflexion depuis plusieurs années déjà.

A l'heure actuelle, les collections sont stockées dans des locaux divers. Suite au déménagement de la réserve de Chalezeule en 1997, une partie des oeuvres a été stockée chez un déménageur privé, la société PERRUCHE, rue Berthelot à Besançon dans l'attente d'une solution définitive pour le stockage des objets de musées. Un marché négocié avait été conclu avec cette entreprise après mise en concurrence.

En 1999, dans l'attente du résultat de l'étude menée à l'époque concernant l'aménagement éventuel des locaux ex SUPERFOS (chemin des prés de Vaux), un nouveau marché négocié a été conclu avec la société PERRUCHE, sans mise en concurrence préalable, sur la base de l'article 104 II 2^{ème} du Code des Marchés Publics ; il était en effet impossible d'envisager une nouvelle mise en concurrence, qui aurait pu engendrer un nouveau déménagement des objets des musées, les risques techniques encourus étant trop importants. Ce nouveau marché, conclu pour une durée maximale de quatre années, a pris effet au 1er janvier 2000 ; il expire donc le 31 décembre 2003.

A l'heure actuelle, nous ne disposons toujours pas d'un lieu d'accueil adapté. Aucune solution n'étant envisagée à court terme, il est proposé de conclure un nouveau marché négocié sans mise en concurrence préalable, sur la base de l'article 35 III 4ème du Code des Marchés Publics avec l'entreprise PERRUCHE, située à présent à Serre les Sapins. Ce marché prendrait effet au 1er janvier 2004 et aurait une durée maximale de deux ans. Le coût, pour deux années, s'élève à 43 778 €.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire à signer ce marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.